

**Migration Target 2 Securities (T2S)
Recommandation visant à éviter les Opérations sur Titres
aux dates proches du week-end du 10 & 11 septembre 2016**

Dans le cadre du projet d'harmonisation européenne, le système d'information des dépositaires centraux des marchés ESES, dont Euroclear France, migrera ses règlements/livraisons vers le système Target 2 Securities (T2S). Cette migration technique sera effective au cours du week-end du 10 et 11 septembre 2016.

Pour garantir le bon déroulement de cette migration, les parties prenantes ont convenu d'établir une charte de bonnes pratiques qui vise à éviter le traitement d'opérations sur titres avant et après le week-end de migration. Cette charte implique donc de respecter les règles suivantes :

● **Pour les distributions en cash et en titres :**

- La dernière date de paiement possible avant la migration est le **9 septembre 2016** (OST dont l'ex-date interviendrait le 7 septembre 2016 et la Record Date le 8 septembre 2016).
- La première date de paiement recommandée après la migration est le **16 Septembre 2016**.

► A l'exception des paiements d'intérêts et des remboursements d'ores et déjà fixés dans les contrats d'émission de titres obligataires en cours.

● **Pour les réorganisations sans option (Divisions, remboursements, échanges) :**

- La dernière date de paiement possible avant la migration est le **9 septembre 2016** (Last Trading Date le 7 septembre 2016 et la Record Date le 8 septembre 2016).
- La première date de paiement recommandée après la migration est le 16 Septembre 2016.

● **Pour les opérations à options (exercice de droits, échanges, dividendes à options) :**

- La dernière date de début de période de choix avant la migration est le **26 aout 2016**, et la dernière date de fin de période de choix est le 8 septembre 2016 avec une date de paiement au plus tard le 9 septembre 2016.
- La première date de début de période d'option recommandée après la migration est le **12 Septembre 2016**.

● **Pour les IPOs :**

- La dernière date de règlement/livraison avant la migration est le **8 septembre 2016**.
- La première date de règlement/livraison recommandée après la migration est le **12 Septembre 2016**.

Dans l'intérêt des diverses parties prenantes, investisseurs, intermédiaires et infrastructures - et donc des émetteurs – il est fortement recommandé d'ajuster le calendrier des opérations sur titres à venir en conformité avec les pratiques décrites ci-dessus.